

POURQUOI L'ALERTE RENFORCÉE ?

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30 %.

Économiser l'eau, c'est protéger la ressource mais c'est aussi réduire ses dépenses.

Aujourd'hui, des difficultés peuvent survenir concernant l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire.

POUR EN SAVOIR PLUS



La Direction Départementale
des Territoires de la Haute-Saône

Service Environnement et Risques

24 boulevard des Alliés – CS 5389

70014 VESOUL CEDEX



ddt-alerte-meteo@haute-saone.gouv.fr



La DREAL
Bourgogne-
Franche-Comté



www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr



ALERTE
RENFORCÉE

QUE FAIRE EN CAS DE SÉCHERESSE ?

En période de sécheresse, l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.

Juillet 2026

S'informer sur...
les actualités
liées à la sécheresse :



www.haute-saone.gouv.fr

vigieau.gouv.fr

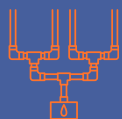


Publié le : 10/07/2026 11:06 (Europe/Paris)
Collectivité : Buffignécourt
https://www.intramuros.org/buffignecourt/documents_administratifs/71238

LES ÉCOGESTES



Je récupère l'eau de pluie pour arroser mes plantes



Je vérifie ma tuyauterie



J'utilise mon lave-vaisselle uniquement lorsqu'il est plein



Je prends des douches plutôt que des bains



Je choisis des plantes moins gourmandes en eau



J'utilise un système d'arrosage goutte à goutte



J'utilise une chasse d'eau à double débit



J'utilise une baignoire pour laver mes légumes

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS



ARROSAGE PELOUSES, MASSIFS, FLEURS, PLANTATIONS EN CONTENANT ET JARDINS POTAGERS



sauf potagers entre 20h et 9h et plantes en pots si goutte à goutte



ARROSAGE ESPACES VERTS, ARBRES ET ARBUSTES



sauf jeunes arbres et arbustes (- 3 ans entre 20h et 9h)



NETTOYAGE TOITURES, FAÇADES, TERRASSES, VOIRIES



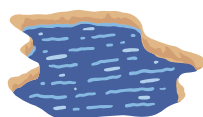
sauf impératif sanitaire et collectivité si réalisé par une entreprise pro avec matériel haute-pression)



NETTOYAGE VEHICULES



sauf stations de lavage (programme 1 et 2 et piste éco)



REMPLISSAGE, VIDANGE, MISE À NIVEAU DES PLANS D'EAU



sauf autorisation du service police de l'eau de la DDT

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS



PISCINES PRIVÉES



Remplissage et vidange interdits pour toutes piscines de plus de 1m3.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à

1500€



Retrouvez l'ensemble des mesures de restrictions de l'usage de l'eau liées à l'alerte renforcée en flashant le QR Code ci-dessus ou en vous rendant sur www.haute-saone.gouv.fr